

# Commune de Sainte Eulalie de Cernon

## AVIS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1 Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Sainte Eulalie de Cernon  
**Adresse à compléter**  
Tél. : 05.65.62.72.99  
Mail : steeulaliedecernon@gmail.com  
Profil acheteur : www.e-aveyron.fr

#### I.2 Communication

Les documents sont disponibles gratuitement en accès direct et non restreint et complet à l'adresse : [www.e-aveyron.fr](http://www.e-aveyron.fr), ou en retrait sur place ou par envoi postal, auprès de Monsieur CADENET, Maire de Sainte Eulalie de Cernon, 5 rue de la Mairie 12230 Ste Eulalie de Cernon.

Les candidatures et les offres doivent être adressées par voie électronique via la plateforme [www.e-aveyron.fr](http://www.e-aveyron.fr), ou voie postale ou remise sur place contre récépissé à l'adresse précédemment indiquée.

### SECTION II : OBJET

#### II.1 Intitulé:

Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du gîte de la Tour Garnier.

#### II.2 Description des prestations

Exploitation, développement et promotion d'un service de location de gîte (34 lits) à vocation touristique qui est propriété de la commune de Sainte Eulalie de Cernon, pour une durée de 6 ans à compter de janvier 2018. Le matériel nécessaire à l'exploitation du gîte sera mis à disposition (équipements, mobilier, etc).

Conformément à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et au décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 ainsi qu'aux articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le délégataire tirera une part substantielle de sa rémunération auprès des usagers, celle-ci est liée aux résultats de son exploitation. Il exploitera le service public délégué à ses risques et périls, et versera à la commune une redevance en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages, équipements et matériels.

#### II.3 Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères figurant dans les documents de la consultation à retirer.

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1 Conditions de participation

- Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession. Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.
- Capacité économique et financière. Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.
- Capacité technique et professionnelle. Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

**SECTION IV : PROCEDURE**

**IV.1 Date limite de réception des candidatures et des offres :**

Le 17 novembre 2017 à 12H00.

**Section V : Recours**

**Tribunal administratif de Toulouse**, 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cdex  
07. Téléphone : 05 62 73 57 57. Fax : 05 62 73 57 40

**10. publication : 02-11-2017**